

The communication was then read by the Honourable the Speaker, as follows:—

GOVERNMENT HOUSE

OTTAWA

DECEMBER 15, 1976

Madam,

I have the honour to inform you that the Honourable Jean Beetz, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber to-day, the 15th day of December, at 5.45 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to a Bill.

I have the honour to be,
Madam,
Your obedient servant,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE,
Administrative Secretary to the Governor General.

The Honourable
The Speaker of the Senate,
Ottawa.

Ordered, That the communication do lie on the Table.

The Order of the Day being called to resume the debate on the inquiry of the Honourable Senator McElman calling the attention of the Senate to the Twenty-second Annual Session of the North Atlantic Assembly, held in Williamsburg, Virginia, U.S.A., from 12th to 19th November, 1976, and in particular to the discussions and proceedings of the Session and the participation therein of the delegation from Canada,

It was—

Ordered, That it be postponed until the next sitting of the Senate.

Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator McGrand, seconded by the Honourable Senator Norrie:

That the Standing Committee on Health, Welfare and Science be authorized to inquire into and report upon such experiences in prenatal life and early childhood as may cause personality disorders or criminal behaviour in later life and to consider and recommend such remedial and preventative measures relating thereto as may be reasonably expected to lead to a reduction in the incidence of crime and violence in society;

That the Committee have power to engage the services of such counsel, technical and clerical personnel as may be required for the purpose of the inquiry; and

That the Committee have power to sit during adjournments of the Senate.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA

le 15 DÉCEMBRE 1976

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, juge puiné de la Cour Suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 15 décembre, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur administratif auprès du Gouverneur général,
EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE.

L'honorable
le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur McElman attirant l'attention du Sénat sur la vingt-deuxième session annuelle de la Conférence Atlantique-Nord, tenue à Williamsburg, Virginie, États-Unis, du 12 au 19 novembre 1976, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la session et sur la participation de la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McGrand, appuyé par l'honorable sénateur Norrie,

Que le Comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences soit autorisé à faire enquête et rapport sur les expériences d'avant la naissance et du début de l'enfance qui peuvent provoquer par la suite des troubles de la personnalité ou la délinquance et à étudier et recommander les mesures correctives et préventives y afférentes dont on peut raisonnablement espérer obtenir une réduction de la fréquence des crimes et de la violence dans la société.

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite enquête, et

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat.